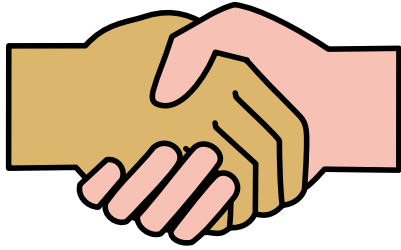


ÉDUCUER AUX LOGICIELS LIBRES



Partager le savoir librement

Utiliser et enseigner les logiciels libres est d'abord une question d'éthique.

Avec un logiciel libre vous pouvez installer légalement des copies sur tous les postes de votre école sans restriction. Vous pouvez enseigner à vos élèves à l'utiliser et vous pouvez distribuer des copies de ce logiciel à vos élèves pour qu'ils l'utilisent chez eux sans restriction.

En effet, vous pouvez librement copier et distribuer un logiciel libre. Si vous en avez la capacité, vous pouvez également le modifier et distribuer ces versions modifiées.

De plus, les logiciels libres favorisent des formats de données ouverts qui facilitent les échanges entre logiciels et respectent les données des utilisateurs.

Si vous enseignez avec des logiciels non libres, soumis à des licences restrictives, vous rendez vos élèves dépendants du bon vouloir d'un éditeur. S'ils veulent utiliser ces logiciels non libres, soit ils doivent acheter une licence, soit ils sont réduits à utiliser une copie illégale. De plus, les données y sont généralement enregistrées dans un format fermé qui ne garantit pas leur récupération par d'autres logiciels.

Ne mettez pas vos élèves dans cette situation. Proposez-leur d'étudier uniquement avec des logiciels libres. Faites avec les logiciels comme avec les matières que vous enseignez : partagez-les sans restrictions.



Plus d'informations sur
www.april.org